

ETOILE CYCLISTE MUROISE



Hôtel de ville - 69720 St BONNET DE MURE
N° de Siret 42197868500012 code APE 626 C



Règlement intérieur (Novembre 2018)

Article 1 : L'Etoile Cycliste Muroise est un club cycliste dont l'objet est l'enseignement et la pratique du sport cycliste

Article 2 : Les valeurs de l'ECM sont : Amitié, Convivialité, Esprit sportif, Tolérance

Article 3 : Les adhérents doivent être en possession d'une licence sportive cycliste (assurance) pour la pratique au sein du club

Article 4 : Comportement/éthique :

- Respect vis-à-vis des interlocuteurs internes et externes au club
- Respect de l'environnement (pas de déchet dans la nature)

Article 5 : Droit à l'image : sauf demande expresse, les membres du club acceptent que des photographies d'eux prises dans le cadre d'activités du club soient utilisées dans la communication du club

Article 6 : Des sorties sont organisées par la section cyclo les mardi, jeudi et samedi. Les horaires mensuels sont confirmés lors des réunions de cette section

Article 7 : Les écoles de vélo (route et VTT) organisent des sorties mercredi et/ou samedi selon un planning géré par les éducateurs, prenant en compte les vacances scolaires

Article 8 : Sécurité : le respect du code de la route est impératif en toutes circonstances lors des sorties organisées par le club; le port du casque est obligatoire.

Article 9 : Tenue : le port d'un maillot du club est préconisé pour toute participation en tant que membre de l'ECM (rallyes par exemple); il est obligatoire si le club participe au cout de l'inscription.

Article 10 : des consignes d'hygiène sont formalisées et affichées lorsque l'ECM est en charge de préparer es produits à consommer (sandwiches ...)

Ce règlement pourra être mis à jour pour validation par le Conseil d'Administration

Ce règlement sera affiché dans les locaux du club et un exemplaire sera remis à chaque adhérent ;

